



MAIRIE DE PROPRIANO

6, Avenue NAPOLEON III
20110 PROPRIANO

ARRETE N°2025-109

ROUTE BARREE : CIRCULATION & STATIONNEMENT INTERDITS
RUE LEANDRI

du MARDI 28 OCTOBRE au MERCREDI 29 OCTOBRE 2025 de 6h00 à 18h00

Le Maire de la Commune de Propriano ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2213-1, L.2213-2 et L.2213-3 ;
Vu le Code de la Route, article R.37-1 ;
Vu le Code Pénal, et notamment son article R.610-5 ;
Vu le règlement général de circulation de la Commune de Propriano ;
Vu l'arrêté N° 2020-013 en date du 26 mai 2020, portant délégation de fonction et signature des adjoints et des conseillers municipaux délégués ; Monsieur Jean-Baptiste OLLANDINI étant habilité à signer les documents relatifs au plan de circulation ;

Vu la demande de l'Entreprise CORSO VIA - MTP sis : Carrière du Rizzanese 20100 SARTENE, afin d'effectuer des travaux de reprise d'enrobés dans le cadre de la requalification des voiries communales sis : Rue LEANDRI, de l'école maternelle au croisement de la rue Sorba - 20110 PROPRIANO.

ARRETE

-Article 1^{er} : En raison des dits travaux, le **STATIONNEMENT** et la **CIRCULATION** seront **INTERDITS** le **MARDI 28 au MERCREDI 29 OCTOBRE 2025 de 6h00 à 18h00** :

- **RUE LEANDRI : ROUTE BARREE**, de l'école maternelle jusqu'au croisement de la rue Sorba.

-Article 2 : Les différents panneaux de signalisation de réglementation de la circulation et de déviation seront posés par les entreprises en charge des travaux.
La Commune décline toute responsabilité en cas d'accident ou d'incident pour lesdits travaux.

-Article 3 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et sanctionnées conformément aux lois et règlements en vigueur.

-Article 4 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Propriano, est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié en la forme accoutumée.

Fait à Propriano, le 25 octobre 2025
Le conseiller municipal délégué


Jean-Baptiste OLLANDINI